

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2023\_102 - OBJET : Cession d'un lot de cartouches d'encre

Le Maire de la Commune de la FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** que le service informatique dispose d'un lot de cartouches d'encre non utilisé et qu'il convient aujourd'hui de procéder à leur valorisation.

**INFORME** que la Scop Encre 31, spécialisée dans le rachat de consommables informatiques neufs non utilisés, propose de les racheter pour un montant total de 60 €TTC. Les frais d'envoi sont à la charge de la Scop.

**DIT** que ce lot de cartouches d'encre est cédé à la Scop Encre 31, pour valorisation, pour un montant de 60 €TTC. Une décote sera appliquée en cas de date d'expiration dépassée, de boîte ouverte, abîmée, scotchée ou avec inscription.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 4 décembre 2023.

Le Maire

Olivier GUIROU

